

RAPPORT N° 04/5-31
au Conseil Municipal

OBJET

EFFACEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES (programme 2004)

**FINANCEMENT DES OPERATIONS D'ENFOUISSEMENT
DES RESEAUX DE DISTRIBUTION ELECTRIQUES**

Dans le cadre d'un programme de voirie au titre de 2004, la Commune entreprendra l'effacement des réseaux de distribution électrique par leur intégration dans l'environnement, soit en procédant à leur enfouissement, soit en utilisant des techniques discrètes.

Ces opérations d'effacement de réseaux peuvent être financées à hauteur de 80 % du montant HT par SIDELEC REUNION.

Ces crédits sont directement gérés par le SIDELEC REUNION qui est chargé de sa répartition auprès des Communes.

Le Conseil Municipal doit donc solliciter le concours financier du SIDELEC de manière à permettre l'engagement des subventions (EDF/SIDELEC) et les crédits ordinaires de la Commune qui entrent en complément du financement des opérations programmées.

Par conséquent, je vous demande de m'autoriser :

- à solliciter les subventions correspondantes auprès du SIDELEC, sur la base du programme ci-joint pour un montant de 296 000,00 euros ;
- à engager les opérations d'enfouissement de réseaux électriques en zone urbaine, en matière d'investissement ;
- à procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 04/5-31
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 12 novembre 2004

OBJET

EFFACEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES (programme 2004)

**FINANCEMENT DES OPERATIONS D'ENFOUISSEMENT
DES RESEAUX DE DISTRIBUTION ELECTRIQUES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 04/5-31 du Député-Maire présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Autorise le Député-Maire à solliciter les subventions auprès du SIDELEC, sur la base du programme ci-joint pour un montant de 296 000,00 euros.

ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire à engager les opérations d'enfouissement de réseaux électriques en zone urbaine, en matière d'investissement.

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 19 NOV. 2004



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA



DIRECTION SERVICES TECHNIQUES
 DIRECTION ELECTRICITE
 18, rue Vallon Hoareau
 97490 Ste-Clotilde

COMMUNE DE SAINT-DENIS
PROJET D'EFFACEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES
PREVISIONNEL ETUDES ET TRAVAUX

Nantier Didier (Tessan/Lory)	1	92225,00	115 281,25
Bancoul (Ylang Ylang/Jacinthe)	2	37975,00	47 468,75
Rue Fuéréas/ Ruisseau Blanc (communs et école maternelle)	3	37 975,00	47 468,75
Rue Ste-Anne (Dodiu/Auber)	4	21 700,00	27 125,00
Rue de caen (Degaulle/Mazagran)	5	50 995,00	63 743,75
Rue de 2 canons (Rambaud/Tassigny)	6	32 550,00	40 687,50

FINANCEMENT			
CREDITS	TAUX %	MONTANT HT €	MONTANT TTC €
Coût Total travaux effacement	100	341775,00	370 825,88
Part communale	20	68 355,00	74 165,18

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
 En séance du *12/11/2004*
 En annexe à la Délibération N° *04531*

LE MAIRE

[Signature]

